

Les processus sociolinguistiques en Abkhazie actuelle

ძირითადი სოციოლინგვისტური პროცესები ამჟამინდელ აფხაზეთში

Teimuraz Gvantseladzé

*Université géorgienne Saint Andria
auprès du Patriarcat de Géorgie*

Gvantsa Gvantseladzé

*Université d'État Ivané Javakishvili
de Tbilissi, Géorgie*

თეიმურაზ გვანცელაძე

*საქართველოს საპატრიარქოს წმინდა ანდრია პირველწოდებულის
სახელობის ქართული უნივერსიტეტი*

გვანცა გვანცელაძე

*ივანე ჯავახიშვილის სახელობის თბილისის სახელმწიფო
უნივერსიტეტი, საქართველო*

Abstract: Since the war of 1993 which resulted in the occupation and annexation of Abkhazia by Russia, we are witnessing, in this part of the Georgia, the emergence of various sociolinguistic processes that invert the status and role of languages for the benefit of the Russian language. The project to transform a few Georgian-language schools preserved up to now in Abkhaz language schools is impossible because of the lack of qualified teachers and of the fact that, in these so-called Abkhaz language schools, all disciplines, except Abkhaz language and literature are taught in Russian from the fifth grade. The occupation has changed the majority of toponyms of Georgian origin in 5 districts by 19th century Russian toponyms in Gali, where the majority of the population has always been Georgian, it became mandatory to transcribe Georgian toponyms in any language according to the standards of the pronunciation of the Abkhaz language. In order to change the ethnic identity of the Georgian population in Gali, they were taught that their ancestors were supposedly Abkhazians and that it would be the Georgian priests who have changed their names at the time of baptism.

Keywords: Abkhazia; language situation; language policy; language legislation; language of instruction; Abkhaz schools; change of place names; mass media

Résumé : Depuis la guerre de 1992-1993, qui a résulté en l'occupation et l'annexion de l'Abkhazie par la Russie, on assiste, dans cette partie de la Géorgie, à l'émergence de divers processus sociolinguistiques qui intervertissent le statut et le rôle des langues au profit de la langue russe. Le projet de transformer les quelques écoles de langue géorgienne préservées jusqu'à nos jours en écoles de langue abkhaze s'avère impossible parce que le nombre d'enseignants qualifiés n'est pas suffisant et que, dans ces écoles, toutes les disciplines, sauf la langue et la littérature abkhazes, sont enseignées en russe à partir de la cinquième année d'études. Ainsi, en réalité, l'instauration de l'école abkhaze dans les villages géorgiens constitue un outil de russification des Géorgiens. Le régime actuel a aboli les toponymes d'origine géorgienne dans 5 des 6 municipalités de la région et il a rétabli les noms géographiques russes créés durant la deuxième moitié du 19^e siècle. À Gali, municipalité dont la majorité de la population a toujours été géorgienne, on a rendu obligatoire la transcription des toponymes géorgiens dans n'importe quelle langue selon les normes de la prononciation de la langue abkhaze. On inculque à la population de Gali l'idée que leurs ancêtres auraient été abkhazes et que ce seraient les prêtres géorgiens qui auraient changé leurs noms au moment du baptême.

Mots-clés : Abkhazie; situation linguistique; politique linguistique; législation linguistique; langue d'instruction; écoles abkhazes; changement de toponymes; médias de masse



L'occupation et l'annexion totale ou partielle d'un État par un autre entraînent, d'habitude, la réalisation d'actions planifiées à l'égard du territoire annexé, de la population de ce territoire, des langues, cultures et religions du pays, ce qui mène définitivement à un changement de la situation juridique, ethno-démographique, linguistique, culturelle et religieuse favorable à l'occupant.

Les processus ayant lieu depuis le mois de septembre 1993 sur le territoire de la République Autonome d'Abkhazie se trouvant sous la juridiction de la Géorgie, occupé et annexé à la suite d'une agression militaire évidente de la part de la Fédération de la Russie, est une manifestation patente de cette régularité générale. Dans ces processus, une fonction particulière relève de facteurs sociolinguistiques, à savoir de la politique linguistique qui fait l'objet de notre étude.

Comme l'identité ethnique est une caractéristique fondamentale de la personne et que la langue maternelle est sa composante principale, le régime d'occupation s'est fixé comme objectif de s'en prendre à l'identité linguistique. Ainsi, le régime réalise une politique linguistique antinationale qui touche à plusieurs orientations principales. Analysons-les point par point.

Le statut des langues

Depuis 1926, la constitution de la République Autonome d'Abkhazie reconnaissait que la contrée avait trois langues d'État : l'abkhaze, le géorgien et le russe. Pourtant, l'abkhaze n'a jamais rempli cette fonction même dans les villages abkhazes, le géorgien n'était utilisé que dans certaines sphères, tandis que le russe était la seule langue d'État en usage dans tous les domaines : la procédure administrative, l'enseignement, la culture et la science, les médias de masse, l'office divin.

Depuis la fin de la guerre de 1993, qui a résulté en l'occupation et l'annexion de l'Abkhazie par la Russie, de toutes les langues d'État, seul le géorgien a été interdit dans les secteurs de l'administration, des médias de masse, de la culture, de l'enseignement supérieur, de la science et du culte religieux. De plus, mis à part la municipalité de Gali, on a longtemps risqué sa vie à communiquer à l'oral dans cette langue.

Le 26 novembre 1994, fut adoptée « La constitution de la République d'Abkhazie ». Dans aucun de ses articles, même dans l'article 6 de cette constitution, consacré à la langue, le géorgien n'est plus du tout évoqué. Ainsi on peut lire : « La langue d'État de la République d'Abkhazie est l'abkhaze. Avec l'abkhaze, le russe est reconnu comme langue d'État et comme langue d'autres institutions. L'État garantit le droit à tous les groupes ethniques vivant en Abkhazie d'utiliser librement leur langue maternelle¹ ».

Le texte cité laisse voir clairement que le statut officiel de l'abkhaze est une fiction, puisque le russe possède les mêmes droits juridiques non seulement dans les sphères périphériques, mais aussi dans les institutions étatiques.

L'adoption de la « constitution », malgré le statut privilégié acquis par la langue abkhaze en vertu de l'article 6, à cause de son caractère contradictoire et d'autres facteurs, n'a rien apporté de valable en réalité : la langue abkhaze, durant plusieurs années, n'a pas réussi à remplir adéquatement ses fonctions mono-ethniques, puisqu'elle n'était maîtrisée ni par la plupart des Abkhazes

¹ *Constitution de la République d'Abkhazie*, http://www.emb-abkhazia.ru/respublika_abhaziya/konstituciya_respubliki_abhaziya/, consulté le 13 avril 2015. [En russe]

ethniques (une grande partie des habitants de ville, ainsi que des enfants et des jeunes de villages), ni par la majorité des individus d'autres nationalités. En revanche, le russe maintenait toujours une position dominante dans tous les domaines importants.

Pour surmonter ce problème et pour régulariser les droits des langues, le parlement *de facto* a approuvé, le 14 novembre 2007, « La loi sur la langue d'État de la République d'Abkhazie » qui a été signée par le président *de facto* Serguei Bagapshe le 29 novembre de la même année.

Il est significatif que dans tout le texte de la Loi, l'expression « langue d'État » sous-entend seulement la langue abkhaze et non la langue russe, ni le géorgien. L'article 2 commence par une reprise exacte de l'article 6 de la Constitution comme suit :

Les citoyens de la République d'Abkhazie ont une obligation de maîtriser la langue d'État de la République d'Abkhazie.

L'État assure l'enseignement, le développement et le fonctionnement de la langue d'État de la République d'Abkhazie.

Les chefs des organes d'État de la République d'Abkhazie, de leurs subdivisions structurelles, les députés de l'Assemblée populaire – du parlement de la République d'Abkhazie –, les autorités locales ont l'obligation de maîtriser et de faire usage de la langue d'État de la République d'Abkhazie¹.

Le dernier alinéa de l'article cité devait entrer en vigueur dès le début de l'année 2015, tandis que, dans l'article 6 de la variante initiale du texte de la « Loi », il était indiqué également que, après six mois de la publication de la « Loi », tous les médias de masse devaient passer à la langue d'État et que la télévision devait diffuser au moins la moitié de ses émissions dans cette langue.

Depuis la publication de la « Loi », certaines exigences de l'article cité ont été partiellement réalisées :

¹ Bibliothèque virtuelle d'Abkhazie, *La Loi de la République d'Abkhazie sur la langue d'État de la République d'Abkhazie*, http://www.abiblioteka.info/rus/doc/section_6/abk_law/lang.html, consulté le 10 avril 2015. [En russe]

- le programme d'État du développement de la langue abkhaze a été élaboré;
- un fonds d'État du développement de la langue abkhaze a été créé;
- les cours d'abkhaze ont commencé à fonctionner dans toutes les régions de l'Abkhazie;
- du matériel d'enseignement a été envoyé aux enseignants des cours de langue pour les Abkhazes ethniques vivant à l'étranger (dans les villes turques d'Ankara, Izmit, Duzje et Adapazari) et des consultations leur ont été offertes.

Langue d'enseignement

Il est de notoriété publique que le niveau de maîtrise d'une langue dépend considérablement de la langue d'enseignement. Aussi l'article 7 « Langue d'éducation et d'enseignement » de la « Loi sur la langue » mérite une attention particulière. On peut y lire :

Il est garanti à tous les citoyens de la République d'Abkhazie de recevoir une éducation et une formation dans la langue d'État de la République d'Abkhazie et en russe [...]

La langue d'État est enseignée dans tous les établissements d'enseignement de la République d'Abkhazie, malgré leur statut (public ou privé) et la dépendance de la hiérarchie institutionnelle [...]¹

Comme nous le voyons, dans cet article, l'abkhaze et le russe sont placés sur un même pied d'égalité et aucune solution n'est proposée pour remédier au faible niveau de maîtrise de la langue maternelle chez les Abkhazes.

On retrouve ainsi, à ce jour, non seulement en Abkhazie, mais également en Chida Karthli (la région de Tskhinvali, occupée par la Russie), et dans toutes les républiques de la Fédération de la Russie, des soi-disant écoles nationales qui sont les variantes un peu modernisées des écoles paroissiales de l'Empire russe du 19^e siècle. Dans ces écoles paroissiales, l'enseignement dans la langue maternelle pour les élèves non russes ne se fait que la première année de leur scolarisation, avec l'enseignement intensif du russe en parallèle.

¹ *Ibid.*

À partir de la deuxième année, toutes les matières ne sont enseignées qu'en russe. L'objectif de ce système d'éducation est l'affaiblissement de l'identité linguistique et nationale des élèves et l'accélération du processus de russification. Quant à la langue maternelle des élèves, elle ne joue plus qu'un rôle accessoire. Ce type d'école était resté en vigueur du temps de l'Union soviétique et il a fonctionné dans la plupart des républiques et des formations autonomes de l'Union soviétique.

La question se pose à savoir pourquoi les « législateurs » abkhazes ne se sont-ils pas fixé pour objectif la transformation des écoles en écoles véritablement abkhazes?

La réponse est simple. Moscou ne le permettrait jamais aux « législateurs » abkhazes, parce que le précédent de la transformation de l'école abkhaze en une école vraiment nationale entraînerait rapidement la revendication de réformes analogues chez tous les sujets de la Fédération de la Russie, plus particulièrement, dans le Caucase du nord et dans la Région de la Volga où la situation est déjà très tendue, ce qui détruirait le système d'éducation de russification élaboré par le tsarisme au 19^e siècle que l'on appelle étrangement « école nationale ».

Selon les données du 3 septembre 2013, il y avait, en Abkhazie, 165 écoles secondaires, dont 60 étaient « abkhazes », 16 mixtes « abkhazes-russes », 47 russes, 31 arméniennes et 11 géorgiennes¹.

Comme, en réalité, à partir de la cinquième année, c'est le russe qui est la langue d'enseignement dans les écoles dites « abkhazes » (exception faite des matières que sont la langue et la littérature abkhazes), la statistique rapportée par le régime d'occupation de la contrée est trompeuse; elle ne reflète pas la réalité, puisque les écoles abkhazes, abkhazes-russes et russes, sont des écoles de langue russe et leur nombre s'élève à 123 écoles, c'est-à-dire 74,5% des écoles de la région. Ceci signifie que plus de deux tiers des élèves de la région, y compris tous les enfants abkhazes, subissent quotidiennement l'influence envahissante de la langue russe :

¹ « En Abkhazie, on dénombre 165 écoles », site web *Notre Abkhazie*, <http://abkhazeti.info/abkhazia/2013/1378241687.php>, consulté le 12 février 2015. [En russe]

- ils pensent, écrivent et parlent presque toujours uniquement en russe;
- ils n'apprennent que la terminologie russe dans les sciences exactes, naturelles et sociales;
- ils perçoivent le monde à travers le prisme de la langue russe;
- le faible niveau des manuels de langue abkhaze crée chez eux une attitude dédaigneuse-nihiliste à l'égard de la langue, de la littérature et de la culture abkhazes;
- ils s'habituent à l'idée que la langue et la culture nationales sont dépourvues de droit et de perspective, tandis que la langue et la culture russes sont supérieures, parfaites et prestigieuses et que le russe est plus utile à la construction de leur carrière personnelle.

On voit très bien tout ceci dans les informations diffusées sur Internet dans lesquelles on parle des problèmes concernant l'enseignement/l'apprentissage de la langue abkhaze. Par exemple, dans le matériel diffusé le 5 avril 2012 par l'agence Apsnypresse (sous un titre révélateur : *Les enfants abkhazes dans les écoles abkhazes*), on parle d'une rencontre ayant eu lieu dans l'administration du village Bziph de la municipalité de Gagra, à laquelle auraient participé de grandes personnalités, les enseignants et la population. On aurait examiné la question concernant l'enseignement et l'utilisation de la langue abkhaze dans les écoles maternelles et les écoles secondaires. On aurait entre autres évoqué, les problèmes suivants :

- l'enseignement de l'abkhaze se dégrade de jour en jour dans les écoles maternelles et les écoles secondaires;
- les élèves abkhazes sont plus nombreux dans les écoles russes que dans les écoles « abkhazes »;
- les Abkhazes ont honte de parler abkhaze;
- il est vrai que la plupart des émissions de la télévision d'État abkhaze sont en abkhaze, mais cette chaîne ne couvre pas tout le territoire;
- les écoles maternelles et secondaires de langue russe sont mieux équipées que les écoles de langue abkhaze, ce qui explique le fait que les parents scolarisent leurs enfants dans les écoles russes;
- la plupart des élèves des écoles russes sont de nationalité abkhaze. Par exemple, à l'école russe n° 2 de Gagra, 38% des élèves sont Abkhazes, 23% - Russes et 39% sont d'autres ethnies (arménienne essentiellement)
- le matériel didactique en langue abkhaze ne présente aucun intérêt et le niveau d'enseignement de la langue maternelle est très faible;
- il n'y a pas assez d'enseignants de langue abkhaze;

- la plupart des élèves des écoles maternelles ne maîtrisent pas l'abkhaze; par conséquent, la communication entre les enfants a lieu en russe (une partie des enfants maîtrisant l'abkhaze parviennent pourtant à communiquer en russe);
- la plupart des participants à la rencontre n'étaient même pas au courant de l'existence du matériel didactique préparé et édité par le Fonds du développement de la langue abkhaze;
- « le gouvernement » accorde peu d'attention au perfectionnement de l'enseignement de la langue abkhaze;
- il faut élaborer une nouvelle stratégie de la sauvegarde et de la préservation de la langue abkhaze¹.

Cette information nous montre clairement que les dirigeants, les enseignants et les parents ne voient pas ou, ce qui est pire, ne reconnaissent pas que le problème essentiel réside dans le système d'éducation qui sert d'instrument de russification des enfants abkhazes et qu'il est nécessaire d'assurer l'enseignement en langue maternelle dans les soi-disant écoles maternelles abkhazes et dans les secteurs « abkhazes » de l'université avec le principe « la langue abkhaze de l'école maternelle jusqu'à l'obtention du diplôme ».

Dans un contexte où l'enseignement de la langue abkhaze se pratique très peu, les déclarations produites par le régime d'occupation à propos de la nécessité de transformer les onze écoles où l'enseignement se fait encore en géorgien, en écoles suivant le modèle de l'enseignement abkhaze sont incompréhensibles, puisque, en réalité, cela signifie leur transformation en écoles de système russe², étant donné que le véritable système d'enseignement abkhaze n'a jamais existé et n'existe toujours pas de nos jours. Seul le système d'enseignement russe avec des éléments d'enseignement de la langue abkhaze existe. Les élèves géorgiens de la municipalité de Gali n'ont pas le choix : ou ils choisissent l'école pseudo-abkhaze qui n'est pas du tout populaire même auprès de la population abkhaze ou ils s'inscrivent dans les écoles russes les plus prestigieuses en Abkhazie. Il n'est pas difficile de deviner le

¹ Apsnypress, *Les enfants abkhazes – dans les écoles abkhazes*, <http://www.apsnypress.info/news/-abkhazskie-deti-v-abkhazskie-shkoly-/>, consulté le 20 février 2015. [En russe]

² Conseil suprême de la République autonome d'Abkhazie : « Le 20 février, le Département informationnel-analytique du Conseil suprême de la République d'Abkhazie a annoncé la décision portant sur l'introduction de l'enseignement en mingrélien dans les écoles de la municipalité de Gali », <http://scara.gov.ge/ka/2011-09-08-07-44-18/685--20-.html>, consulté le 20 février 2015. [En géorgien]

choix qu'ils feront. Ces choix sont le produit des planificateurs moscovites et ceux qui en porteront le blâme, ce sont le régime d'occupation abkhaze et l'intelligentsia abkhaze qui, ne voyant pas ou ne voulant pas voir le danger réel pour leur propre identité, participent à la russification des Géorgiens. À titre de comparaison, nous pouvons dire qu'avant la guerre de 1993, dans la municipalité de Gali, il y avait 58 écoles dont 19 écoles furent brûlées, immédiatement après la fin de la guerre, par les Abkhazes, les Russes et les maraudeurs venus du Caucase du nord. Plus tard, dix villages de ce district furent fusionnés au district de Tkvarchéli récemment créé et toutes les écoles géorgiennes y furent immédiatement transformées en écoles russes. En 2014, dans la municipalité de Gali, on retrouvait 31 écoles; un enseignement restreint en géorgien se pratiquait dans 11 écoles d'entre elles. Au début de 2015, on a diffusé l'information selon laquelle, à partir du mois de septembre 2015, dans les écoles de la municipalité de Gali, on avait commencé l'enseignement à la base de la langue mingrélienne, qu'on avait même publié un manuel de mingrélien qui fut aussitôt rejeté pour des raisons diverses (nous pouvons en citer certaines : a) c'est au 19^e siècle que, sous la pression de l'Empire russe, le mingrélien fut déclaré la première fois comme langue d'enseignement. Or, le statut du mingrélien (une des langues kartvèles ou un dialecte du géorgien) n'est pas toujours déterminé. Ça fait déjà 16 ans que les discussions autour de cette question sont en cours¹; b) le régime d'occupation a l'obligation de mettre en place la politique de russification en Abkhazie. Mais l'enseignement en mingrélien serait un des obstacles de la réalisation rapide de cette politique; c) l'enseignement du mingrélien et en mingrélien peut consolider tant les positions de l'écriture géorgienne parmi les Géorgiens habitant dans la municipalité de Gali que l'identité provinciale locale; d) le coût financier supplémentaire nécessaire pour rédiger et publier des manuels de mingrélien et en mingrélien, etc.).

¹ Voir à ce propos, Teimuraz Gvantseladzé, *La question de la langue et du dialecte dans la kartvélologie* (Études géorgiennes), Tbilissi, Universali, 2006 [En géorgien]; *Les langues et les dialectes kartvèles*, Recueil de l'Institut linguistique, Tbilissi, 2007 [En géorgien]; Tariel Putkaradzé, Eka Dadiani, Revaz Sherozia, *La Charte européenne de langues régionales et de minorités et la Géorgie*, Kutaïssi, Institut national d'éducation, 2010 [En géorgien]

Outre les facteurs que nous venons d'évoquer, ces développements se sont déroulés dans des conditions où le peuple abkhaze lui-même a du mal à protéger sa propre langue de la forte influence qu'exerce la langue russe.

Le système défectueux d'enseignement « abkhaze » du type école paroissiale et la « Loi sur la langue » représentent la cause essentielle de l'échec, à l'examen d'État de langue abkhaze, à la fin de l'année scolaire 2014-2015, des deux tiers des élèves de l'école n° 10 reconnue comme l'école « abkhaze » la plus prestigieuse de la contrée. Le ministre de l'éducation assistait en personne à cet examen. Ce fait a eu de grandes répercussions dans les médias abkhazes où on a parlé des causes de la faiblesse du niveau de connaissance de la langue maternelle, mais l'essentiel n'a pas été dit : l'avenir de la langue abkhaze dépend de la rapidité avec laquelle on va, d'une part, supprimer le système d'éducation de type pseudo-abkhaze d'écoles paroissiales et, d'autre part, créer la possibilité de recevoir une formation complète en langue maternelle.

Une partie des auteurs abkhazes reconnaissent douloureusement que la langue abkhaze est dans une situation précaire. À titre d'exemple, on peut citer un jeune chercheur abkhaze, Mikhaïl Djerguenia qui, dans ses articles, présente une analyse approfondie de la question. Dans l'ouvrage *La langue et la société abkhazes : le passé, le présent et l'avenir*, il brosse un tableau détaillé de la situation linguistique à l'époque du tsarisme ainsi qu'à l'époque soviétique et constate que, à ces deux époques, la plupart des Abkhazes avaient conservé leur langue maternelle, et qu'une partie de la population avait perdu son identité nationale (il est étonnant que Mikhaïl Djerguenia n'ait pas voulu, comme cela se fait en général en Abkhazie, accuser les Géorgiens d'avoir mené, dans les années 1938-1954, une soi-disant « politique de géorgianisation »). Nous citons ici la traduction de quelques passages importants de cet ouvrage où l'auteur décrit de façon convaincante la situation, dans laquelle se trouve la langue en Abkhazie occupée :

- [...] Ni avant le démembrement de l'État soviétique, ni après, la société n'a jamais considéré la langue abkhaze comme langue véhiculaire d'éducation, de science, de culture, tandis que cet état des lieux est, si on prend en considération les tendances actuelles du développement du monde, un verdict mortel pour n'importe quelle langue.
- Nous devons examiner à part la famille abkhaze actuelle et la situation de la langue abkhaze que l'on y observe. [...] Il est évident, avant tout, que la jeune génération actuelle s'est moins approprié la langue maternelle que la génération précédente.

Parmi les Abkhazes habitant dans les villes, il y a très peu de ceux qui assurent à bon escient une éducation de qualité en abkhaze à leurs enfants. Cela est dû, d'une part, au fait que les parents ne sont pas conscients qu'ils peuvent donner une éducation complète à leurs enfants en utilisant la langue maternelle, et d'autre part, au fait qu'ils ont peur que les enfants ne puissent pas avoir une formation et faire une carrière sans connaître le russe. La même situation prévaut dans les villages aussi. Pourtant, là-bas, la langue est mieux protégée du fait qu'elle y est plus diffusée. En même temps, le fait que la population aspire à la ville où domine le russe, est à prendre en considération.

- Ainsi se crée la situation où ceux qui ne maîtrisent pas la langue maternelle ne veulent ou ne peuvent pas l'apprendre, et ceux qui la maîtrisent, n'essaient pas d'approfondir leurs connaissances. Tel est le cas de la plupart des Abkhazes. Tandis que ceux qui veulent que leurs enfants maîtrisent la langue abkhaze, qu'ils la lisent et l'écrivent, se retrouvent devant des problèmes insurmontables. Nous songeons avant tout aux conditions linguistiques en Abkhazie qui ne favorisent pas [...] la connaissance de la langue abkhaze. Il est évident que la situation ne peut pas changer toute seule sans un soutien gouvernemental, ce qui, à son tour, pourrait être renforcé par le soutien populaire.
- Il faut dire que l'attitude dédaigneuse à l'égard de la langue abkhaze est fortement favorisée par le système scolaire d'Abkhazie. [...] Il arrive souvent que les jeunes ayant fait l'école abkhaze, n'aient pas de connaissances élémentaires de leur langue maternelle. La situation est encore plus grave pour l'enseignement de l'abkhaze dans les écoles non abkhazes.
- Aujourd'hui, en général, la situation de la langue abkhaze dans toute l'Abkhazie est la suivante : parmi les Abkhazes, la langue parlée, qui s'éloigne de plus en plus de la langue standard écrite et qui contient un grand nombre d'emprunts à la langue russe, est fortement diffusée. Seul un petit nombre d'Abkhazes ont une connaissance de la lecture-écriture et de la littérature natale. L'analphabétisme total en langue abkhaze n'est pas rare non plus. Pour ce qui est des non Abkhazes, ils n'ont aucune connaissance de la langue abkhaze.
- [...] *En Abkhazie, la cause de la faible popularité de la langue abkhaze est l'essence même du système d'éducation. En outre, à cause des raisons objectives et subjectives, la langue abkhaze n'a pu devenir langue d'administration et n'est pratiquement pas utilisée dans les organes bureaucratiques (c'est nous qui soulignons).*

Dans la conclusion, Djerguénia écrit :

À notre avis, il est nécessaire que l'on introduise graduellement l'enseignement en abkhaze dans toutes les classes de l'école abkhaze, tout en gardant, pour des raisons compréhensibles, l'enseignement intensif du russe [...]

Avec le changement du système d'enseignement à l'école, il est nécessaire de transformer tout le système en abkhaze depuis la maternelle jusqu'à l'université inclusivement. On ne peut pas contourner la question des cours de qualification des enseignants. Il est en même temps nécessaire d'enseigner la langue abkhaze aux fonctionnaires de différentes

institutions étatiques, c'est-à-dire aux représentants de l'appareil bureaucratique¹ (c'est nous qui soulignons).

Nous convenons avec la plupart des réflexions du chercheur abkhaze et sommes d'avis que la langue abkhaze ne sera préservée qu'à la condition de rompre tout lien avec la politique linguistique agressive de russification. C'est seulement dans le cadre de la nation géorgienne et de l'État géorgien que le peuple abkhaze, son identité et sa langue seront préservés et connaîtront leur développement.

Toponymie

Tout peuple s'approprie son territoire et le démarque des autres territoires en nommant ses endroits géographiques dans sa langue maternelle. L'*ethnos* venu d'un autre pays et établi sur le nouveau territoire essaie en même temps de s'approprier l'espace géographique d'accueil en utilisant pour ces fins différents moyens :

- il adapte phonétiquement les noms géographiques du territoire d'accueil en se basant sur la structure phonématique et les règles phonétiques de sa propre langue;
- il traduit exactement ou approximativement la toponymie du territoire d'accueil dans sa langue;
- il crée de nouveaux noms, des mythes et des légendes liés avec les nouvelles réalités géographiques, une tradition pseudo-scientifique concernant l'étymologie des noms géographiques;
- à la base des toponymes créés plus tard dans sa langue, il revendique le caractère autochtone de cette terre.

Il est attesté que les ancêtres des Abkhazes actuels n'habitaient pas dès le début sur le territoire de l'Abkhazie actuelle et que leur patrie historique se trouvait de l'autre côté de la chaîne du Caucase, dans le bassin de la rivière Kuban². Par conséquent, après s'être installés en Abkhazie, ils ont utilisé tous les moyens d'appropriation du nouveau territoire cités ci-dessus. Mais depuis le début du 20^e siècle, période de l'apparition du séparatisme

¹ Mikhail Jerguenia, *La langue abkhaze et la société : le présent, le passé et l'avenir*, http://apsnyteka.org/1596-dzhergenia_m_stati.html, consulté le 22 février 2015. [En russe]

² Voir plus en détails : *Essais sur l'histoire de la Géorgie. L'Abkhazie des temps immémoriaux à nos jours*, Tbilissi, 2007. [En géorgien]

abkhaze, ils se sont proclamés comme le seul peuple autochtone de l'Abkhazie et les problèmes de toponymie et d'orthographe ont ainsi pris de l'importance et subsistent à ce jour.

C'est la raison pour laquelle la « Loi sur la langue » accorde une attention particulière à cette question en lui consacrant deux articles. Plus concrètement, dans la « Loi », il est écrit :

Article 18. La règle de la définition de la langue des noms géographiques, des insignes toponymiques, des inscriptions et des panneaux de signalisation

Dans la République d'Abkhazie, la nomination des localités et des territoires se fait dans la langue d'État de la République d'Abkhazie, le cas échéant – en russe et en anglais. Par leur format, les inscriptions en russe et en anglais ne doivent pas dépasser l'inscription faite dans la langue d'État de la République d'Abkhazie.

Les noms géographiques et les autres noms propres ne sont pas traduits dans une autre langue.

Le cabinet ministériel de la République d'Abkhazie établit la liste des territoires et des établissements où les noms géographiques, les insignes topographiques, les inscriptions et les panneaux de signalisation doivent être enregistrés dans la langue d'État de la République d'Abkhazie, en russe et en anglais.

Les organes du pouvoir exécutif assurent l'installation des insignes topographiques et des inscriptions sur les panneaux de signalisation. Ils répondent de leur présentation et de leurs soins convenables.

Article 19. La nomination et la ré-nomination des localités et des territoires

La nomination et la ré-nomination des localités et des territoires se font dans la langue d'État de la République d'Abkhazie.

La décision de la nomination et la ré-nomination des localités et des territoires est prise par l'Assemblée – le parlement de la République d'Abkhazie.

De ces articles de la « Loi », il apparaît donc que ni la langue géorgienne ni les noms géographiques géorgiens ayant une histoire de plusieurs siècles ne sont évoqués. En revanche, les auteurs n'ont pas oublié la question concernant les inscriptions en russe et en anglais.

Par ailleurs, à l'article 19, la décision de la nomination et de la re-nomination des endroits géographiques uniquement en abkhaze peut être qualifiée comme un apartheid linguistique; par cette décision, le régime d'occupation a créé

une base juridique pour mener une « guerre toponymique » massive contre tous les noms géographiques d'origine géorgienne, et ce sans exception.

Depuis les années 1950, les questions portant sur la nomination et l'orthographe des endroits géographiques sont devenues l'une des sources principales de l'aggravation des relations abkhazes-géorgiennes : les chercheurs abkhazes rédigeaient des ouvrages dans lesquels les noms géographiques indubitablement d'origine géorgienne étaient déclarés comme d'anciens toponymes abkhazes en négligeant les sources historiques écrites et le matériel cartographique, en se basant sur des arguments non scientifiques ou bien sur le fétichisme des sources folkloriques. Par la suite, on exigeait d'écrire les noms « abkhazes » en russe et en géorgien non pas en respectant l'orthoépie de la langue originale, mais en prenant en considération l'image phonétique des variantes secondaires abkhazes. Naturellement, ni les savants géorgiens ni la population ne partageaient ces revendications injustes et infondées. Alors, on a commencé à effacer les inscriptions géorgiennes sur les panneaux de signalisation, à envoyer des lettres de protestation à Moscou, etc. Moscou utilisait parfaitement cette question pour gérer à sa guise les relations entre les deux peuples, pour maintenir la tension entre eux et, pour établir l'orthographe des noms géographiques, optant tantôt pour la variante abkhaze, tantôt pour la variante géorgienne.

L'un des premiers dispositifs sociolinguistiques entrepris et réalisés par le régime d'occupation d'Abkhazie dès la fin de la guerre de 1993, fut de déclencher une « guerre toponymique » contre les noms géographiques d'origine géorgienne. Le dernier « combat » de cette « guerre » a eu lieu le 11 décembre 2013, lorsque le « Parlement » d'Abkhazie a pris la décision de transformer en abkhaze le nom de 18 villages géorgiens de la municipalité de Gali et de les orthographier selon les règles de transcription des langues russe et anglaise.

Plus concrètement, de 1993 à 2013, dans la toponymie de la contrée, on a effectué en masse les modifications suivantes.

1. Tous les noms de villes et de villages d'étymologie géorgienne qui portent la désinence du nominatif *-i*, ont été privés de ce suffixe et on a établi des variantes sans suffixe selon les règles d'orthographe russe ou d'autres langues. Par exemple, selon cette norme, on doit écrire : *Сухум* - *Sukhum* (sf. ancien géorgien *Tskhumi*), *Гал* - *Gal* (*Gali*),

Ткуарчал–*Tkuarchal* (*Tkvarcheli*), *Илор* – *Ilor* (*Ilori*), *Кумол* – *Kutol* (*Kvitouli*), *Оман* – *Отар* (*Otophé*), *Окум* – *Okum* (*Okumi*), *Пакуаиш* – *Pakuash* (*Pokvechi*), *Шашалат* – *Shashalat* (*Chechelethi*), *Хуан* – *Khuap* (*Khopi*), *Арсәул* – *Arsaül* (*Arsauli*), *Багмаран*–*Bagmaran* (*Baghmarani*), *Мархәул* – *Markhjiaül* (*Merkheuli*), *Пуан* – *Pshap* (*Phchaphi*), *Цабал* – *Tsabal* (*Tsebeli*), *Гумрыш* – *Gumrish* (*Ghumurichi*), *Чхуармал* – *Chkhuartal* (*Tshkhorotholi*), *Таглан*– *Taglan* (*Thaguiloni*) et ainsi de suite. Ces polysonymes et yoconymes ont uniquement l'étymologie géorgienne. La plupart d'entre eux sont confirmés dans les anciennes sources écrites et sur les cartes. L'objectif de ce changement orthographique est de montrer au monde que ces noms n'ont aucun lien avec l'espace ethnolinguistique géorgien.

2. On a établi comme norme d'orthographe russe et anglaise des noms de certaines localités d'origine géorgienne et d'autres toponymes les formes rapprochées de la prononciation abkhaze : *Ткуарчал* – *Tkuarchal* (*Tkvarcheli*), *Кумол* – *Kutol* (*Kvitouli*), *Оман* – *Отар* (*Otophé*), *Пакуаиш* – *Pakuash* (*Pokvechi*), *Шашалат* – *Shashalat* (*Chechelethi*), *Хуан* – *Khuap* (*Khopi*), *Мархәул* – *Markhjiaul* (*Merkhéuli*), *Цабал* – *Tsabal* (*Tsébéli*), *Гумрыш* – *Gumrish* (*Ghumurichi*), *Чхуармал* – *Chkhuartal* (*Tchkhorotholi*), *Таглан* – *Taglan* (*Taghiloni*), *Очамчыра* – *Ochamchira* (*Ochemchiré*), *Аалдзга* – *Aaldzga* (*Ghalidzga*), *Баслата* – *Baslata* (*Beslethi*), *Гун* – *Gup* (*Goupheu*), *Бчара* – *Bchara* (*Phichora*) et ainsi de suite. Dans ce cas aussi, l'objectif essentiel de ces changements est de souligner que ces noms n'ont aucun lien avec l'espace ethnolinguistique géorgien.
3. On a transformé en abkhaze la nomenclature géographique géorgienne sans aucune base historico-documentaire. Par exemple, le nom du village *Lékoukhona* est devenu *Alakoumhara*; *Tskourguiliest* devenu *Adzikh-Aga*; *Djobriaa* été transformé en *Adjbylra*; *Makhoundjiaest* devenu *Makhou-Idjra*; *Pirveli-Otobaïa* a été transformé en *Hachtha*; *Méoré-Otobaïa* a été appelé *Bgoïra*; *Dikhazourga* en *Abaakith*; *Zémo-Barghébi* est orthographié comme *Viada-Barguiaph*; *KvémoBarghébi* est devenu *Lada-Bargiaph*; *Nabakévi* est devenu *Bathaignvara*; *Tchoubourkhindjia* été transformé en *Khiatsha*; *Okvinoréest* devenu *Tsigh-*

tvara; *Sabério* est devenu *Papounirkhva*, etc. Dans ce cas-là aussi, l'objectif est essentiellement le même.

4. Il est significatif que le régime d'occupation abkhaze a laissé intacts la plupart des noms russes établis à la deuxième moitié du 19^e siècle par le pouvoir de l'Empire russe qui, à l'époque, avaient été créés en l'honneur de membres de la dynastie impériale russe, de généraux, de grands propriétaires immobiliers et de hauts fonctionnaires russes. On a également laissé intacts certains toponymes russes d'un autre type, comme par exemple : *Primorskoé*, *Kholodnayarechka*, *Grébéchok*, *Pavlovskoé*, *Ermolovka*, *Aleksandrovsckaya*, *Olginskoé*, *Mikhaylovka*¹.
5. On a supprimé la nomination des rues qui portaient le nom d'écrivains et d'hommes d'action géorgiens. À leur place, on a donné le nom des maraudeurs défendant les intérêts de la Russie morts pendant la guerre des années 1992-1993, et ceux des Républiques du Caucase du nord d'où ils étaient venus. Parmi ces noms, on trouve les rues de Confédérants, Ardzinba, Adygea, Kabardino, Tchétchénie, etc.

Le régime d'occupation efface méthodiquement toute trace de la vie historique des Géorgiens en Abkhazie. En outre, ces changements ont également un autre objectif, non moins important : le changement radical de l'image historique de l'espace géographique de la population géorgienne qui reste encore en Abkhazie, pour qu'elle ne se sente plus chez elle et qu'elle devienne étrangère sur sa terre natale.

C'était la raison pour laquelle, le 13 août 2008, alors que l'armée russe occupait le territoire de Chida Kartli et bombardait tout le territoire de la Géorgie, le chef du Service d'information du président *de facto* de l'Abkhazie, Christian Bjanja a exigé catégoriquement que désormais les médias, en écrivant et en parlant à propos de l'Abkhazie, utilisent les noms géographiques établis

¹ Pour la question portant sur l'histoire des toponymes russes en Abkhazie, voir plus en détail : Teimuraz Gvantseladze, « Changements en masse des toponymes en Abkhazie depuis 1864 » [En géorgien], dans *Linguistique ibéro-caucasienne*, vol. XXXIV, Tbilissi, Kartuli ena, 2000, p. 44-51. Gvantsa Gvantseladze, Teimuraz Gvantseladze, « La trace de la guerre russo-caucasienne dans la toponymie de la Tcherkessie du nord et de la Géorgie du nord-ouest (Abkhazie) » [En géorgien], dans *Les parallèles philologiques*, n° 3, Tbilissi, 2011, p. 46-61.

selon les « lois abkhazes » qui, selon lui, seraient créés par les Abkhazes et existeraient depuis des siècles¹, même si les toponymes abkhazes les plus anciens ne sont confirmés dans les sources écrites qu'à partir du 16^e siècle².

Noms

Depuis 1867, les Abkhazes ne constituent même pas la moitié de la population d'Abkhazie. En prenant en considération leur faible taux démographique, une hypothèse a été proposée, selon laquelle, dans le passé, il n'y avait que la population abkhaze sur le territoire de l'Abkhazie actuelle. D'abord au Moyen Âge tardif, puis aux 19^e et 20^e siècles, les Géorgiens habitant en Géorgie occidentale auraient traversé la rivière Inguri, se seraient faits héberger par les Abkhazes et auraient réussi, avec le temps, à les géorgianiser. Ce processus se serait déroulé de façon plus intense à Samourzakhano (dans les municipalités de Gali et d'Otchamtchira). Selon cette hypothèse, la géorgianisation des Abkhazes aurait été favorisée par le fait que, lors des baptêmes, les prêtres géorgiens donnaient massivement des prénoms géorgiens et inscrivaient des noms géorgiens (mingréliens) dans les registres. Cette « théorie » était activement défendue et développée par Thémour Achugba et Arvelodi Kuprava, entre autres. Les adeptes de cette « théorie » trouvent que la plupart des noms géorgiens seraient d'origine abkhaze : Abakelia, Adamia, Ajinjal (<Jinjolia), Akobia, Alamia (<Lomia), Amarchan (<Marchania <Maruchiani <Mrauchisdze), Ampar (<Meporia), Amkvab // Ankvab (<Mekvabia), Bebia, Berulava, Bukia, etc. Il y a un fait qui est important de ce point de vue – Irina Kuprava³ a publié en décembre 1989 un article dans le journal géorgien *Samrekle* dans lequel elle écrivait :

Il est de notoriété publique que le faible nombre du peuple abkhaze a été enrichi par le changement d'identité des Géorgiens. La preuve en est mon exemple : dans mon passeport, tout comme dans celui de tous les habitants de mon village, il est indiqué que je suis de nationalité abkhaze, tandis que je suis d'origine géorgienne,

¹ *L'Abkhazie demande CMH de nommer en abkhaze les villes et les villages de la République*, Lenta.ru. <http://lenta.ru/news/2008/08/13/names>, consulté le 20 avril 2015. [En russe]

² Teimuraz Gvantseladzé, *La langue abkhaze. Structure, histoire, fonctionnement* [En géorgien], Tbilissi, Universali, 2011, p. 180-254.

³ Décédée en exil en 2015, elle est la sœur d'Arvelodi Kuprava, historien vivant actuellement en Abkhazie.

je suis née en 1937 au village de Reka du district d'Ochamchira. Ni les autres, ni moi-même, n'y faisons attention avant [...] Aujourd'hui, quand [...] ma Géorgie, qui a beaucoup souffert, mène une lutte pour son indépendance, moi qui suis géorgienne de sang et de chair, de parole et d'activité, de foi et de conscience, mère de trois enfants [...], je trouve nécessaire de me restituer ma véritable nationalité – géorgienne – et de l'introduire dans mon passeport¹.

Un fait est à prendre en considération : en 2013, le Parlement *de facto* a préparé un projet de loi visant à modifier la loi en vigueur concernant les « Actes d'état civil ». Il prévoyait « restituer », avec une procédure simplifiée, la nationalité et les noms abkhazes à ceux que les autorités géorgiennes auraient contraints à adopter la nationalité géorgienne et à refaire les noms. Mais l'objectif réel en était la dénationalisation forcée des Géorgiens vivant encore en Abkhazie. Le projet a suscité une grande agitation parmi les Abkhazes radicaux : les Géorgiens vont détenir de grands postes et vont s'enhardir, affirmaient-ils. Bien que, le 26 février 2015, le Parlement *de facto* ait approuvé les modifications, la protestation des radicaux a eu effet et, le 12 mars 2015, le président *de facto*, Raoul Hajimba a renvoyé la loi au Parlement la qualifiant de mesure d'apartheid :

Il paraît que n'importe quel homme de n'importe quelle nationalité habitant en Abkhazie puisse tout simplement décider de changer de nationalité. Ceci contredit pratiquement la constitution où il est dit : « C'est seulement le citoyen de nationalité abkhaze qui peut devenir président de la République d'Abkhazie ».

Ainsi, on a justifié un acte antidémocratique par un autre document antidémocratique.

Les médias de masse et les livres

Depuis 1993, tous les journaux géorgiens, publiés dans la région, ont cessé de paraître. On a interdit d'utiliser le géorgien dans les journaux bilingues ou trilingues où l'une des langues de publication était le géorgien.

Actuellement, très peu de journaux, de revues et de livres sont publiés en Abkhazie. Depuis 1993, on ne retrouve que deux journaux abkhazes, sept journaux russes-abkhazes, quatre journaux russes, un journal russe-abkhaze-mingrélien et un journal arménien-russe, ainsi que deux revues abkhazes :

¹ Irina Kuprava, journal *Samreklo*, n° 2, décembre, 1989. [En géorgien]

une revue littéraire *Alachara* et une revue pédagogique-méthodique *Achkoli Apstazaarey*.

Les écrivains abkhazes se plaignent que le régime ne favorise pas la publication de la littérature en abkhaze en l'expliquant par l'absence de demande pour cette littérature. La cause réelle en est un très haut degré de russification et de prestige du russe, ce qui fait que la plupart de la population accorde la priorité à des œuvres littéraires publiées en russe, langue prestigieuse. Malheureusement, la publication de manuels scolaires n'est pas plus favorisée : la plupart des manuels datent de 20 à 25 ans et ont vieilli, tant dans leur contenu que dans leur présentation. On ne peut pas publier de nouveaux manuels, faute de finances. En revanche, les manuels en langue russe provenant de Russie abondent.

Actuellement, en Abkhazie, il y a deux compagnies de télévision : la compagnie d'État de radio et de télévision et une compagnie privée « Abaza TV ». Dans ces compagnies, la plupart des émissions se font en russe.

Conclusion

Pour conclure, la politique linguistique réalisée en Abkhazie occupée par la Fédération de la Russie depuis 1993 est beaucoup plus dangereuse qu'elle ne l'était du temps du tsarisme et des communistes, à savoir :

- C'est par le moyen des collaborateurs abkhazes qu'a été mis en place un système apartheid.
- Le russe y détient la position dominante.
- Les « privilèges » apparents ont été établis pour la langue abkhaze, mais en réalité, cette langue est déjà menacée de disparition.
- Est évincé tout ce qui est géorgien : la langue, le système éducatif, la nomenclature géographique, les noms, etc.
- Toute politique linguistique réalisée par le régime d'occupation est dirigée vers l'éradication définitive de l'identité ethnique de la population non russe de l'Abkhazie et sert à l'accélération radicale du processus de russification de toute la population.

Références

- Abkhazie, *Éducation*, <https://ru.wikipedia.org/wiki/Абхазия#.D0.9E.D0.B1.D1.80.D0.B0.D0.B7.D0.BE.D0.B2.D0.B0.D0.BD.D0.B8.D0.B5>, consulté le 12 février 2015. [En russe]
- Apsnypress, *Les enfants abkhazes – dans les écoles abkhazes*, <http://www.apsnypress.info/news/-abkhazskie-deti-v-abkhazskie-shkoly-/>, Consulté le 20 février 2015. [En russe]
- Atchugba, Témur, *L'histoire ethnique des Abkhazes aux 19^e et 20^e siècles. Aspects ethno-politiques et de migration*, Sukhum[i], 2010. [En russe]
- Beradze, Tamaz, «Territory of modern Abkhazia in the 16th century», in *Assays from the History of Georgia, Abkhazia from ancient times till the present days*, Tbilisi, Biarti+, 2011. p. 170-175.
- Bibliothèque virtuelle d'Abkhazie, *La Loi de la République d'Abkhazie sur la langue d'État de la République d'Abkhazie*, http://www.abiblioteka.info/rus/doc/section_6/abk_law/lang.html, consulté le 10 avril 2015. [En russe]
- Conseil suprême de la République autonome d'Abkhazie : « Le 20 février, le Département informationnel-analytique du Conseil suprême de la République d'Abkhazie a annoncé la décision portant sur l'introduction de l'enseignement en mingrélien dans les écoles de la municipalité de Gali », <http://scara.gov.ge/ka/2011-09-08-07-44-18/685--20-.html>, consulté le 20 février 2015. [En géorgien]
- Constitution de la République d'Abkhazie*, http://www.emb-abkhazia.ru/respublika_abhaziya/konstituciya_respubliki_abhaziya/, consulté le 15 avril 2015. [En russe]
- « En Abkhazie, on dénombre 165 écoles », site web *Notre Abkhazie* <http://abkhazeti.info/abkhazia/2013/1378241687.php>, consulté le 12 février 2015. [En russe]
- Essais de l'histoire de la Géorgie. L'Abkhazie des temps immémoriaux à nos jours*, Tbilissi, 2007. [En géorgien]
- Gvantseladze, Gvantsa & Gvantseladze, Teimuraz, « La trace de la guerre russo-caucasienne dans la toponymie de la Tcherkessie du nord et de la Géorgie du nord-ouest (Abkhazie) », dans *Les parallèles philologiques*, n° 3, Tbilissi, 2011, p. 46-61. [En géorgien]
- Gvantseladze, Teimuraz, « Changements en masse des toponymes en Abkhazie depuis 1864 », dans *Linguistique ibéro-caucasienne*, vol. XXXIV, Tbilissi, Kartuli ena, 2000, p. 44-51. [En géorgien]
- Gvantseladze, Teimuraz, *La langue abkhaze. Structure, histoire, fonctionnement*, Tbilissi, Universali, 2011. [En géorgien]
- Gvantseladze, Teimuraz, *La question de la langue et du dialecte dans la kartvélogie* (Études géorgiennes), Tbilissi, Universali, 2006.
- Institut linguistique de Tbilissi, *Les langues et les dialectes kartvèles*, Tbilissi, Institut linguistique, 2007 [En géorgien]
- Jerguenia, Mikhail, *La langue abkhaze et la société : le présent, le passé et l'avenir*, http://apsnyteka.org/1596-dzhergenia_m_stati.html, consulté le 22 février 2015. [En russe]
- Kuprava, Arvelodi, *Questions de culture traditionnelle des Abkhazes*, Sukhum[i], 2008. [En russe]
- Kuprava, Irina, journal *Samreкло*, n° 2, décembre, 1989. [En géorgien].
- L'Abkhazie demande CМИ de nommer en abkhaze les villes et les villages de la République*, Lenta.ru, <http://lenta.ru/news/2008/08/13/names>, consulté le 20 avril 2015. [En russe]

- Natchkebia, Merab & Tabidze, Manana, *Caractéristiques sociolinguistiques de l'Abkhazie (la municipalité de Gali), années 1993-2010*, Tbilissi, Inovacia, 2010. [En géorgien]
- Putkaradzé, Tariel, Dadiani, Eka, Sherozia, Revaz, *La Charte européenne de langues régionales et de minorités et la Géorgie*, Kutaïssi, Institut national d'éducation, 2010 [En géorgien]